

Lotissement destiné aux chrétiens à L'Île-Bouchard : le permis de construire refusé

Publié le 30/03/2022 à 06:45 | Mis à jour le 30/03/2022 à 06:45

• INDRE-ET-LOIRE

Lancé le 17 janvier dernier sur fond de polémique, le projet de l'agence immobilière Monasphère a été retoqué par la mairie de L'Île-Bouchard. En cause, sa non-conformité aux normes de sécurité.

En janvier dernier, le projet du Clos Saint-Gabriel, porté par l'agence immobilière Monasphère, naissait dans la polémique. Depuis, les débats autour de la construction annoncée de dix-sept maisons destinées aux chrétiens dans le quartier du Meslier, à L'Île-Bouchard, n'ont jamais réellement cessé.

Ironie de la situation : une réunion publique contre ce projet avait lieu lundi soir ... alors même qu'un message annonçant le **refus du permis de construire** est placardé en mairie depuis plusieurs jours. (où????) "J'ai toujours dit que je maintiendrais le dossier en fonction de l'avis de l'instruction, que je me baserais sur le retour des services en amont", réagit aujourd'hui Nathalie Vigneau, maire de L'Île-Bouchard, pour expliquer son choix.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont insuffisants dans le secteur pour assurer la sécurité des biens et des personnes

Conclusion du Sdis 37 dans un avis daté du 25 février 2022

Or, dans un avis daté du 25 février 2022, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) 37 a conclu que "**les moyens de lutte contre l'incendie sont insuffisants dans le secteur pour assurer la sécurité des biens et des personnes**". Le projet a donc été jugé, en application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, de nature à porter atteinte à la sécurité publique et ne pouvant, de ce fait, être réalisé.

"Dans le cadre de la construction d'un lotissement, **il appartient à l'aménageur de réaliser les travaux nécessaires à la desserte de la défense incendie**, poursuit Nathalie Vigneau. Cela n'ayant pas été prévu dans le dossier du permis de construire de **Monasphère, qui n'a pas non plus répondu à la demande de cette pièce complémentaire avant la date butoir du délai**

d'instruction, un refus de ce permis a dû être opéré."

Plus de trace du projet de L'Île-Bouchard sur le site de Monasphère

La question est de savoir aujourd'hui quelle répercussion ce refus va avoir sur la suite du dossier. Si la maire de L'Île-Bouchard assure que **cette décision "ne tue pas dans l'œuf" ce projet**, la perspective de voir celui-ci prendre forme à partir de cet été, comme initialement annoncé, s'éloigne. Contactés, les acteurs du projet n'ont pas donné suite à nos sollicitations.

Particulièrement mis en avant sur le site de Monasphère jusqu'à peu, **le projet de L'Île-Bouchard n'y apparaît plus aujourd'hui**. Le signe d'un recul définitif ? **Les partisans au projet espèrent que non. Ses opposants prient pour.**